

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SUZANNE GODIN	Numéro de permis 2006018	Date d'inspection Le 25 juillet 2024	
Nom de l'établissement Halte de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 863-4302	
Adresse 432 rue Centrale Memramcook NB E4K 3S5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	15 juil. 2024	25 juil. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Les éléments suivants ont aussi été observés au moment de l'inspection de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le ratio enfants-personne éducatrices -Les enfants sont supervisés par une personne éducatrice âgée d'au moins 19 ans -Les enfants se trouvent sous surveillance en tout temps lorsqu'ils utilisent les toilettes -De l'eau potable est servie -La nourriture apportée de la maison porte une étiquette (boîte à diner) -Les renseignements concernant les allergies sont affichés <p>Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer le diner, la toilette (lavage des mains), les jeux à l'extérieur, des activités dirigées à l'intérieur (causerie, le jeu clin d'œil et le jeu Colombie-Britannique).</p> <p>La mentore en assurance de la qualité a observé au moment de l'inspection une interaction positive entre les enfants et une personne éducatrice. Une éducatrice encourage les enfants à se préparer pour aller jouer à l'extérieur. Dans un autre groupe, il y a eu observation d'une personne éducatrice qui demande un enfant (après-classe) de donner un petit morceau de plastique qui était dans sa bouche en expliquant calmement la raison de sécurité (pour qu'il ne s'étouffe pas). L'enfant répond qu'il veut cet objet pour une création. L'éducatrice mentionne qu'elle va le garder et au moment de cette création, elle va lui remettre, mais pas pour mettre dans la bouche à nouveau. L'enfant accepte et donne ce petit objet à l'éducatrice et l'éducatrice remercie l'enfant.</p>

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 juillet 2024

Date

original signé par
Suzanne Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 juillet 2024

Date